

CHEQUE ECONOMIE CIRCULAIRE – ECONOMIE CIRCULAIRE

Etre accompagné par un expert pour optimiser l'usage des ressources de mon entreprise - Chèque "Economie circulaire"

DE MINIMIS

Généralités

Vous souhaitez mieux utiliser les ressources, dans une logique d'économie circulaire et de transition durable ? Vous avez des idées pour utiliser moins de matériaux, démonter plus facilement un produit pour le recycler ou en changer les composants, prolonger sa durée de vie, le réutiliser ? Le Chèque-Économie circulaire permet de mener des **études de faisabilité en ce sens**.

D'une part, ces études analysent les aspects économiques : impacts sur les prix, **analyse de marché, business plan, montage financier, etc.**

D'autre part, les études peuvent également porter sur les **aspects techniques** : cartographie des ressources, analyse du statut des matières (déchet ou non ?), agréments techniques, identification de fournisseurs potentiels, production de **séries test, frais de design...**

Bénéficiaire : Entreprise – Taux d'intervention : 50% – Montant maximum sur 3 ans : 35 000 € HTVA

[Arrêté ministériel – Thématique « Economie Circulaire »](#)

Quelles sont les démarches?

Formulaire en ligne : [chèques entreprises](#)

Documents utiles:

- [Règlement de minimis](#)
- [Guide PME](#)

Liens utiles:

- [Plateforme chèques-entreprises](#)

[CHEQUE ECONOMIE CIRCULAIRE](#)

Contacts



SERVICE

Formulaire de contact chèques entreprises – 081 33 40 00

Web : <https://www.cheques-entreprises.be/web/contact>

Le support téléphonique est ouvert : Lundi de 14h à 16h Mardi de 10h à 12h30 Jeudi de 10h à 12h Vendredi de 13h30 à 15h30

[BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS](#)